Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212900997-20260402-20260303-DE

DEPARTEMENT FINISTERE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
	DE LA COMMUNE De LAMPAUL-PLOUDALMEZEAU

Conseillers

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15
Date de la convocation 26 mars 2026
Date d'affichage

Séance du 02 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le deux avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Anne APPRIOUAL, Maire.

PRESENTS : Tous les conseillers en exercice.

Mme Anne Apprioual	*M Jean-Luc Roué*	*Mme Jeannine Marty*	*M Daniel Lénaff*	*M Patrick Thieffry*
Mme Christelle Barachet	*Mme Catherine Le Borgne*	*Mme Odile Girard*	*Mme Véronique Omnès*	*M Christophe Bouic*
M Jean-Yves Kaiser	*Mme Sandrine Tolmer*	*M Sébastien Bellec*	*Mme Caroline Calvez*	*M Maxime Thomas*

M Jean-Luc ROUÉ a été nommé en qualité de secrétaire de séance

N° 2026-03-03

OBJET : Fixation du nombre de membres au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

En application de l'article R123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale comprend en nombre égal au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal et huit membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement sociales menées dans la commune. Le Maire est Président de droit du CCAS.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de **fixer** à **10**, le nombre de délégués pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale soit :
- **5** membres élus du conseil municipal,
- **5** membres, nommés par le Maire, représentants des associations suivantes : association familiale, association des personnes âgées et retraitées, association des personnes handicapées, association œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, association œuvrant dans le domaine de l'enfance.

Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Maire,

Anne APPRIOUAL